

Réorganisation :

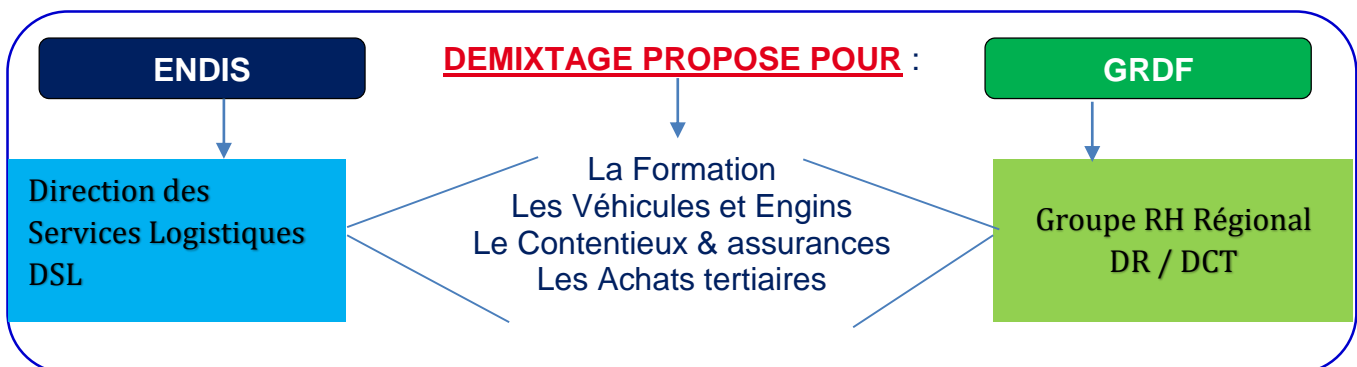
In fine, adieu les USR...

Adieu les USR...c'est ainsi que pourraient se résumer les éléments recueillis lors de nos échanges avec les Directions Enedis et GRDF. En effet, après seulement 2 ans d'existence, la DUSR ne devrait pas passer 2018. Elle sera remplacée par la **DSL** (Direction des Services Logistiques), mais avec de profonds changements pour les différents métiers. Petit zoom sur l'avenir...

Sous couvert de rechercher « l'amélioration de la performance, une meilleure réponse aux besoins des Unités et de favoriser votre épanouissement » le remède trouvé est radical : on découpe et on démixe.

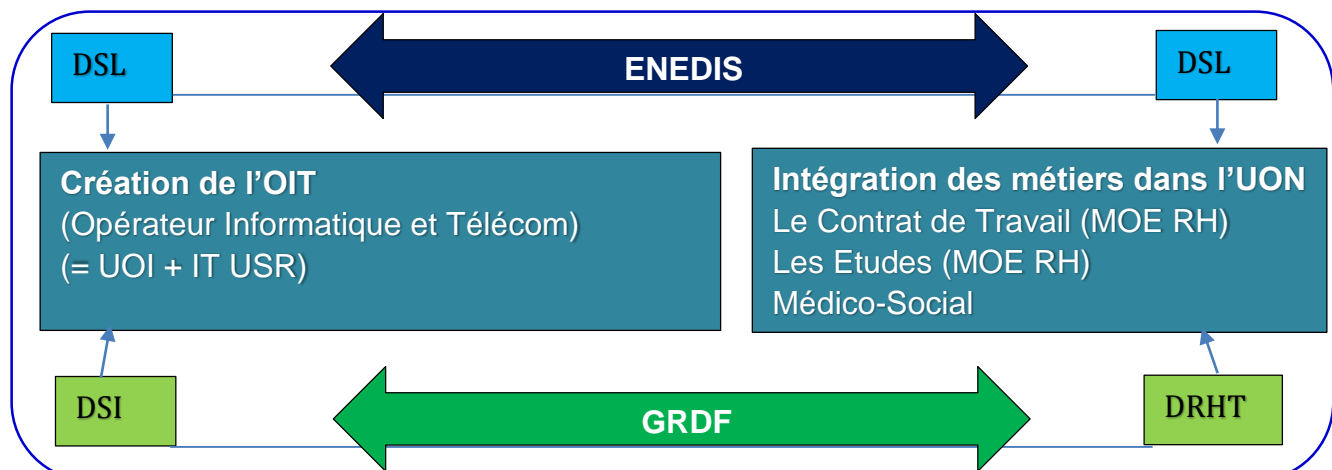
De là à en déduire que la performance aujourd'hui... « **c'est pas vraiment ça** », que la réponse aux clients...franchement « **peut mieux faire** » il n'y a qu'un pas. Cependant, sur l'épanouissement des agents, ça nous le savions déjà et ce n'est pas faute de le dénoncer régulièrement. Nous ne sommes toutefois pas certains que l'organisation projetée améliore quoique ce soit.

CEUX QUE L'ON DEMIXTE



Autrement dit, pour les métiers ci-dessus, les agents seront amenés à choisir Enedis ou bien GRDF.

CEUX QUI RESTENT MIXTES



NOTRE ANALYSE

L'IMMOBILIER tout d'abord, puisqu'il s'avère que la situation est un peu particulière. Et pour cause, il sera créé une nouvelle agence dénommée **IMMO19**. Les agents de l'immobilier sortiront donc purement des USR.

ENEDIS a axé son choix sur la création d'une Direction Immobilière en son sein. Toutefois, la structure serait composée **d'une entité nationale à Paris**, et de **4 entités en régions** : Grand ouest, Sud Est, Nord Est et région parisienne.

Un certain nombre d'agents de la DIG devraient basculer chez ENEDIS, sur des emplois dans la nouvelle Direction Immobilière ENEDIS, ainsi que sur des emplois « cœur de métier » ENEDIS. Cette Direction sera également composée d'agents des USR (CPI entre autres).

Nous attendons d'avoir des éléments plus concrets pour vous faire un retour argumenté. Nous restons toutefois à l'écoute de vos éventuelles questions.

OPERATEUR INFORMATIQUE & TELECOM.

En résumé, la création de l'Opérateur Informatique et Télécom, c'est l'USR qui mange l'UOI qui mange l'USR IT !

Dans la nouvelle organisation que les Directions ont présentées, on retrouve celle de l'UOI à laquelle on greffe l'informatique des fonction centrale actuellement à la DSI ENEDIS et les fonctions de l'USR IT dans des Départements de l'UOI sans mettre en valeur les réelles missions des Chargés d'Affaires IT et des Gestionnaires IT. 5 Agences IT subsistent dans la nouvelle organisation et les sites sont centralisés. On aboutit à une organisation hybride sans rapport avec l'état de l'art dans le monde de l'Informatique et des Télécoms ce qui présente un risque fort pour l'avenir de ce domaine. L'avenir des agents est également incertain puisque les Directions ne fournissent aucune vision sur le volet social.

L'exploitation des applications informatiques est reprise par les DSI ENEDIS et GRDF. Les Agences d'Exploitation Informatique de l'UOI rejoignent la DSI ENEDIS.

METIERS DEMIXTES

Comme nous le disions, pour les métiers qui seront démixtés, cela suppose que chaque agent concerné choisisse à un moment donné, l'Entreprise, ENEDIS ou l'Entreprise GRDF. Quel impact sur direct sur leur emploi, leur site de travail, sans compter d'éventuelles répercussions sur les ATT, l'intéressement qui perdra sa mixité, etc... Autant de question que nous poserons lors des prochaines bilatérales.

METIERS MAINTENUS MIXTES

Là encore, il y a beaucoup d'incertitudes sur le maintien de cette mixité.

Jusqu'à quand peut-on penser que cette mixité perdurera ? S'agirait-il d'une étape intermédiaire ?

Au-delà de ces premiers éléments, nous avons de **fortes inquiétudes pour la filière management et les fonctions support**. Quel devenir et quel parcours professionnel au sein des nouvelles Directions et entités ?

FO Energie demande qu'un véritable accompagnement « individuel » soit mis en place pour s'assurer que chaque agent dispose de **toute l'information nécessaire** pour faire un choix réfléchi.

Nous avons demandé et obtenu que les dispositions de *l'Accord sur le processus de concertation et les mesures d'accompagnement des réorganisations d'ERDF* de Juillet 2010 s'applique dès la décision des Employeurs à l'ensemble des agents.